

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

PREAVIS No 19/2013

**concernant le projet de création d'un trottoir le long
du chemin de Pangires, remplacement des conduites
d'eau potable, amélioration de l'éclairage public et
inscription d'une servitude publique de passage à
pied au registre foncier**

Date proposée pour la séance de commission:
jeudi 31 octobre 2013, à 19.00
salle de la Municipalité
route des Deux-Villages 23

S O M M A I R E

Chapitres

1. **Objet du préavis**
2. **Historique**
3. **Présentation du projet**
4. **Rapports sur le projet**
 - Service des forêts, de la faune et de la nature
 - Service immeubles, patrimoine et logistique
 - Service du développement territorial
 - Service des eaux, sols et assainissement
 - Service de l'environnement et de l'énergie
 - Service de la mobilité
 - Service des routes
5. **Oppositions et observation**
6. **Procédure de marchés publics**
7. **Aspects financiers**
 - Coût à charge de la Commune de St-Légier-La Chiésaz
 - Coût du trottoir à charge de Haut-Lac Ecole Internationale Bilingue SA
 - Travaux à charge des autres partenaires
 - Plan des investissements
 - Financement
 - Amortissement
8. **Coûts d'exploitation annuels**
9. **Grille d'analyse - Agenda 21**
10. **Conclusions générales**
11. **Conclusions du préavis**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de construction de CHF 599'000.- pour financer les travaux de création d'un trottoir le long du chemin de Pangires, remplacement des conduites d'eau potable, amélioration de l'éclairage public et inscription d'une servitude publique de passage à pied au registre foncier.

2. Historique

Dans le cadre de l'étude du plan partiel d'affectation « Praz Dagoud Ouest » pour la construction d'une école privée primaire et maternelle, le bureau d'ingénieurs-conseils Transitec à Lausanne a établi une notice technique concernant l'impact sur la circulation. Au niveau des mesures d'accompagnement, il a été relevé notamment qu'un itinéraire piétonnier doit permettre un accès sécurisé aux sites de l'école. A cet effet, un trottoir doit être prévu du côté ouest du chemin de Pangires, sur le tronçon compris entre le trottoir existant au bas de cette artère et le cheminement piétonnier situé à l'arrière des nouveaux vestiaires de football.

Après la mise en vigueur du plan partiel d'affectation « Praz Dagoud Ouest », une promesse de constitution de droit de superficie est intervenue entre la Commune de St-Légier-La Chiésaz et Haut-Lac Ecole Internationale Bilingue SA le 10 juillet 2012, précisant, entre autre, que les frais de réalisation du trottoir sis le long du chemin de Pangires seront répartis à concurrence d'un tiers pour la Commune et de deux-tiers pour Haut-Lac Ecole Internationale Bilingue SA.

Ensuite, le projet de construction d'une école primaire et maternelle avec salles de gymnastique, parking souterrain, aire de dépose des élèves, a été soumis à l'enquête publique du 28 août au 27 septembre 2012. Les oppositions ayant toutes été retirées, la Municipalité a délivré le permis de construire le 8 février 2013. Ce document stipule sous la condition A7 que la réalisation du trottoir le long du chemin de Pangires entre l'entrée du site de l'école des Roches Grises et les nouveaux vestiaires de football à Praz Dagoud sera achevée avant la mise en service du nouveau collège.

Afin de coordonner les chantiers, Haut-Lac Ecole Internationale Bilingue SA et la Commune de St-Légier-La Chiésaz ont mandaté le bureau TBM ingénieurs SA à Vevey, pour l'étude de la réalisation d'un trottoir au chemin de Pangires.

3. Présentation du projet

Le projet consiste à réaménager l'espace public dans le secteur « Lazé - Praz Dagoud » et à adapter tous les services industriels pour faire face au développement planifié. Les caractéristiques générales des travaux sont les suivantes :

Trottoir

Le projet d'aménagement d'un trottoir sera exécuté sur une longueur d'environ 380 m, côté ouest du chemin de Pangires. La largeur sera d'environ 2.15 m. Il n'y aura aucune expropriation, mais l'inscription d'une servitude publique de passage à pied sera nécessaire au début de l'accès situé sur la parcelle N°1226. De plus, quelques haies devront être abattues ou taillées.

Afin de permettre le croisement des véhicules, le trottoir sera franchissable. La différence de niveau sera de 7 cm entre la chaussée et le trottoir. Cette compensation de hauteur se fera au moyen de bordure en granit « chanfreinée » de 25 cm de largeur. Un rang de pavés de délimitation sera posé à chaque traversée du trottoir. Ce dernier sera surélevé de 3 à 4 cm par rapport au niveau de chaussée. Pour faciliter l'accès aux handicapés, la différence de niveau aux passages traversant devra être abaissée à 4 cm au maximum selon les normes de l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées.

Suite aux recommandations des services des routes et de la mobilité, des potelets seront posés sur le trottoir tous les 30 m environ et positionnés à 30 cm en retrait du bord de route.

Afin de maintenir la vigilance des conducteurs dans les croisements, un marquage de couleur sera proposé.

Le sens de l'écoulement des eaux pluviales n'est pas modifié, seul un ajustement des grilles devra être effectué.

Nous relevons que le site concerné se trouve intégralement en zone 30 km/h et que l'aménagement du futur trottoir franchissable renforcera la modération du trafic.

Eclairage public

Dans ce secteur, nous relevons que les câbles de l'éclairage public sont obsolètes. La Romande Energie est intervenue à plusieurs reprises ces dernières années pour effectuer des dépannages et réparations.

Chemin de Pangires, tronçon aval

Pose de tubes d'une longueur d'environ 175 m, tirage d'un nouveau câble et remplacement de 4 mâts avec 4 luminaires modèle lanterne type « Montmartre », 40W à LED.

Chemin de Pangires, tronçon supérieur

Pose de tubes vides d'une longueur d'environ 250 m sous le futur trottoir, remplacement de 4 mâts avec 4 luminaires modèle lanterne type « Montmartre », 40W à LED.

Chemin du Lazé

Pose de tubes d'une longueur d'environ 115 m, tirage nouveau câble et remplacement de 2 mâts avec 2 luminaires modèle lanterne type « Montmartre », 40W à LED.

Chemin du Praz Dagoud

Pose de tubes d'une longueur d'environ 220 m, tirage d'un nouveau câble et remplacement de 4 mâts avec 4 luminaires modèle lanterne type « Montmartre », 40W à LED.

Eau potable

Dans ce secteur, la Municipalité propose de rénover et compléter les installations du service des eaux.

Chemin de Pangires, tronçon entre les carrefours Aubouset et Tirage

Remplacement de l'ancienne conduite en fonte Ø 100 mm par une conduite PE Ø 140 mm sur une longueur d'environ 400 m.

Chemin de Pangires, tronçon supérieur

Construction d'une nouvelle conduite PE Ø 140 mm pour réaliser un bouclage du réseau de distribution d'eau potable et défense incendie sur une longueur d'environ 120 m.

Chemin du Lazé

Remplacement de l'ancienne conduite en fonte Ø 150 mm par une conduite PE Ø 160 mm sur une longueur d'environ 130 m.

Fibre optique

A la demande de la Commune de St-Légier-La Chiésaz, un tube en attente sera posé dans toutes les fouilles.

Services industriels

Compagnie industrielle et commerciale du Gaz

Intervention ponctuelle le long du chemin de Pangires, tronçon compris entre les carrefours avec les chemins de l'Arbériat et de l'Aubouset.

Groupe E

Pose de deux conduites pour le chauffage à distance, trajet chemin de Pangires depuis le local du feu, chemin du Lazé, chemin du Praz Dagoud et enfin chemin de Pangires jusqu'au nouveau collège du Haut-Lac Ecole Internationale Bilingue SA. Ce tracé permettra à l'avenir de raccorder les bâtiments communaux existants dans le secteur ainsi que la future crèche-garderie.

Romande Energie

Pose d'un tube PE Ø 150 mm le long du chemin de Pangires.

Swisscom

Intervention ponctuelle le long du chemin de Pangires, tronçon compris entre les carrefours avec les chemins de l'Arbériat et de l'Aubouset.

La réfection des chaussées fait l'objet actuellement d'une expertise par le bureau ERTEC SA à Yverdon-les-Bains. Cette étude permettra de connaître l'épaisseur des enrobés et de la grave de fondation ainsi que la portance des matériaux en place. Toutes ces investigations serviront à proposer les meilleures solutions pour la réfection définitive des chaussées. La Municipalité décidera ensuite par quel moyen elle entend financer cette opération (budget courant, préavis complémentaire, etc...).

5. Rapports sur le projet

Service des forêts, de la faune et de la nature, centre de conservation faune et nature

Le réaménagement du chemin de Pangires et la création d'un trottoir n'aura aucune influence sur les éléments naturels méritant protection, sur la faune locale et ne nécessite pas de mesure particulière.

Service immeubles, patrimoine et logistique, section archéologie cantonale

Cette section n'a pas de remarque à formuler.

Service du développement territorial, division aménagement communal et régional

Cette division n'a pas de remarque à formuler.

Service des eaux, sols et assainissement, division eaux souterraines

Cette division n'a pas de remarque à formuler.

Service de l'environnement et de l'énergie

Ce service n'a pas de remarque à formuler.

Service de la mobilité

Ce service préavise favorablement le projet qui améliorera les conditions de sécurité pour les piétons. Il recommande d'étudier la continuité de l'itinéraire par la réalisation du trottoir sur le bord ouest de la chaussée sur l'ensemble du tracé.

Service des routes

Tout comme le service de la mobilité, le service des routes se demande si le trottoir projeté ne serait pas mieux situé sur le bord ouest de la chaussée. En effet, malgré les nombreux accès privés, cela permettrait aux riverains de sortir directement sur le trottoir tout en améliorant leur visibilité par le déplacement du trafic, côté opposé. Enfin, la continuité du parcours piétonnier serait assurée.

Pour empêcher que les véhicules circulent sur toute la longueur du trottoir, il est encore recommandé de mettre en place des potelets situés à 30 cm en retrait du bord du trottoir et espacés tous les 25-30 mètres.

Après discussion et vision locale avec le bureau d'ingénieurs civils mandaté, le projet de trottoir a été adapté dans le sens demandé par les services de la mobilité et des routes.

5. Oppositions et observation

Soumis à l'enquête publique du 17 mai au 17 juin 2013, le projet a suscité le dépôt de deux oppositions et une observation de tiers.

Deux séances de conciliation ont été organisées afin de prendre en compte, dans la mesure du possible, des revendications des opposants. Suite aux informations contenues dans les lettres municipales du 4 septembre 2013, les opposants ont retirés leur intervention par lettres des 6 et 25 septembre 2013.

La Municipalité a également répondu à l'observant par correspondance du 4 septembre 2013.

6. Procédure de marchés publics

La Commune de St-Légier - La Chiésaz, soumise aux règles des marchés publics, a engagé une procédure en vue de l'adjudication des travaux de construction en collaboration avec les autres services concernés. Au vu des montants, l'adjudicateur doit procéder à l'organisation de la procédure selon la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement d'application (RMP).

La procédure à appliquer dans ce cas est la procédure sur invitation.

Un dossier d'appel d'offres complété par les conditions et critères fait référence pour l'adjudication des travaux. Les documents ont été envoyés aux six entreprises invitées le 11 septembre 2013.

Six entreprises ont rendu leur offre dans les délais impartis. Toutes l'ont remplie conformément au dossier d'appel d'offres. Aucune offre n'a été reçue hors délai.

Le déroulement de la procédure et la synthèse des informations aboutissant à la proposition d'adjudication figurent dans un rapport intitulé « rapport d'adjudication des travaux de génie civil » qui sera mis à disposition de tous les candidats, par envoi d'un courrier, complété de la grille d'évaluation les concernant. L'adjudication est alors prononcée sous réserve de l'acceptation du préavis par le Conseil communal.

Une procédure identique a été lancée auprès de trois entreprises pour les travaux d'appareillage des conduites d'eau.

7. Aspects financiers

Coût à charge de la Commune de St-Légier-La Chiésaz

Le coût des travaux s'entend sur la base des soumissions rentrées.

Libellé	Trottoir		Eau potable	Eclairage	Tubes vides	Eaux claires	Total
	^{2/3} Haut-Lac	^{1/3} Commune					
Travaux en régie	12'000.-	6'000.-	8'000.-	3'000.-		1'000.-	18'000.-
Essais de résistance	10'000.-	5'000.-					5'000.-
Installations de chantier	17'800.-	8'900.-	4'000.-	1'500.-		1'000.-	15'400.-
Démolition et démontages	8'000.-	4'000.-				5'000.-	9'000.-
Fouilles, terrassement et remblayage	26'000.-	13'000.-	85'000.-	30'000.-	35'000.-		163'000.-
Pavage et bordures	55'400.-	27'700.-					27'700.-
Revêtements	50'000.-	25'000.-	4'000.-	2'000.-		2'000.-	33'000.-
Canalisations, évacuation eaux						10'000.-	10'000.-
Appareillage conduite eau			123'000.-				123'000.-
Luminaires éclairage public, câblage, armoires, etc...				58'000.-			58'000.-
Signalisation	11'400.-	5'700.-					5'700.-
Marquages au sol	10'000.-	5'000.-					5'000.-
Divers et imprévus	10'000.-	5'000.-	23'000.-	3'000.-		1'500.-	32'500.-
Honoraires ingénieur civil	34'000.-	17'000.-	5'000.-	2'000.-		1'000.-	25'000.-
Honoraires ing. hydraulicien			21'800.-				21'800.-
Honoraires géomètre	2'800.-	1'400.-					1'400.-
Honoraires notaire	1'400.-	700.-					700.-
Total HT	248'800.-	124'400.-	273'800.-	99'500.-	35'000.-	21'500.-	554'200.-
TVA 8%		9'952.-	21'904.-	7'960.-	2'800.-	1'720.-	44'336.-
Total TTC arrondi à		134'352.-	*295'704.-	107'460.-	37'800.-	*23'220.-	599'000.-

* Pour les travaux concernant les conduites d'eaux claires et eau potable, la TVA peut être récupérée.

La subvention allouée par l'ECA pour les travaux liés au réseau d'eau et de défense incendie peut être estimée à environ CHF 45'000.-, TTC.

Coût du trottoir à charge du Haut-Lac Ecole Internationale Bilingue SA selon la promesse de constitution de droit de superficie

Selon le tableau financier ci-dessus, la participation financière à charge du Haut-Lac Ecole Internationale Bilingue SA pour la construction d'un trottoir se monte à CHF 248'800.-, HT.

Travaux à charge des autres partenaires dans le cadre des fouilles en commun (génie civil)

Compagnie industrielle et commerciale du gaz	CHF 25'000.-, HT
Groupe E	CHF 90'000.-, HT
Romande Energie	CHF 20'000.-, HT
Swisscom	CHF 25'000.-, HT

Plan des investissements

Un montant de CHF 260'000.- est porté au plan des investissements 2013 pour le remplacement de la conduite d'eau à Pangires.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante ou via un emprunt si nécessaire.

Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement comme suit :

⇒ Eaux claires	exercice courant
⇒ Eau potable	durée de 30 ans au maximum
⇒ Trottoir	durée de 30 ans au maximum
⇒ Eclairage public et tubes vides	durée de 10 ans au maximum

8. Coûts d'exploitation annuels

Coûts annuels estimés pour l'ouvrage projeté :

	1 ^{ère} année	9 années suivantes	de la 11 ^{ème} à la 30 ^{ème} année
Intérêts lissés (3%)	CHF 9'000.00	CHF 8'500.00	CHF 6'500.00
Amortissement	CHF 52'000.00	CHF 29'000.00	CHF 14'500.00

Ces chiffres s'entendent TVA comprise.

9. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

La Municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable.

L'éclairage public sera entièrement revu de manière à harmoniser les luminaires dans le secteur du Praz Dagoud et remplacer les câbles anciens. Des lanternes type « Montmartre », 40W à LED seront installées.

Les conduites d'eau potable sous-dimensionnées et anciennes en acier seront remplacées.

Des engagements seront également demandés aux entreprises dans le cadre du déroulement du chantier concernant la protection des eaux, la protection de l'air, la protection contre le bruit, la gestion des déchets et les transports.

10. Conclusions générales

La Municipalité relève l'importance de cet aménagement de l'espace public dans un secteur où cohabitent un quartier résidentiel de villas, une école privée en pleine expansion ainsi qu'un complexe d'intérêt public qui attire plusieurs entraînements, matchs, manifestations et qui lui aussi est appelé à se développer dans le futur. Ainsi, le renforcement de la sécurité des piétons et de la modération du trafic est devenu indispensable.

Les besoins des différents services industriels ont également été pris en compte afin de garantir l'entretien et l'extension des équipements nécessaires pour l'avenir.

11. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Prendre acte du retrait des deux oppositions ;
- ⇒ Autoriser la Municipalité à inscrire la servitude publique de passage à pied au registre foncier ;
- ⇒ Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 599'000.- ;
- ⇒ Autoriser la Municipalité à financer cet investissement en recourant à l'emprunt si nécessaire ;
- ⇒ Encaisser les éventuelles subventions
- ⇒ Amortir ces investissements selon le point 7 de ce préavis, rubrique « amortissement »


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


A. Bovay



Le Secrétaire


J. Steiner

Annexes : Plan du trottoir projeté et profils types
Plan des canalisations souterraines
Plan de la servitude publique de passage à pied

Municipal délégué : M. Schwab, municipal